

RF
Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/07/2025
2025-214000143-20250630-DEL_2025-31-DE



VILLE DE ARUE

Date de convocation
24 juin 2025

Date de séance
30 juin 2025

Nombre de conseillers

En exercice	33
Présents	23
Procuration	05
Votants	28
Pour	26
Contre	00
Abstention	02

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux

Délibération du Conseil Municipal N°2025/31 du 30 juin 2025

Portant élection du 7^{ème} adjoint au Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-sept heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Teura IRITI, Maire.

Etaient présents à l'examen de la présente délibération :

Nom-Prénom	Présent	Absent	Procuration
Mme Teura IRITI	X		
M. Gilles TEAUNA	X		
Mme Vahinetua TUAHU	X		
M. Jacky BRYANT	X		
Mme Anna YON YUE CHONG	X		
M. Edgar TEHAHE	X		
Mme June FREELAND	X		
Mme Laïza PEU	X		
Mme Turia ARAPA	X		
M. Francis BONNO		X	M. Gilles TEAUNA
Mme Micheline BANNER	X		
Mme Bernadette VANE	X		
M. Clet HAMBLIN		X	
M. Claudino TEHAMOANA	X		
M. Yves TERIITAU		X	Mme Laïza PEU
M. Jérémie CHAINE	X		
Mme Taïana TEHEI		X	
Mme Mirella TEIKITOHE	X		
Mme Muriel LYAU	X		
M. Heïmanu TERAÏ	X		
Mme Tehani YAO	X		
M. Raanui ARIITAI	X		
Mme Moeata MALINOWSKI	X		
M. Lémuel BROTHERS	X		
M. Hurimana TEIHO	X		
Mme Mélodie TEARIKI		X	M. Jacky BRYANT
Mme Eve VOHI		X	
M. Frédéric DAFNIET	X		
Mme Tahiapitiani TIMAU		X	M. Frédéric DAFNIET
M. Tepuanui SNOW		X	
M. Atonia MAITIA		X	
M. Joël BONNO		X	M. Edgar TEHAHE
Mme Ahuura ANEI épouse HOMAI	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31-AA du 06 janvier 1972 ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics modifiée par les loi n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu la délibération n° 2022/01 du 08 février 2022 fixant le nombre d'adjoints au Maire ;
- Vu le décès de Monsieur Errol BENNETT, 7^{ème} adjoint au Maire, survenu le 03 juin 2025 à Arue ;
- Vu les articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT, le conseil municipal doit procéder au vote à bulletin secret afin d'élire un nouvel adjoint au Maire ;
- Considérant la vacance du poste du 7^{ème} adjoint, il convient de pourvoir à son remplacement ;
- Ouï les explications fournies par Madame Teura IRITI, Maire ;
- Après en avoir délibéré ;
- En sa séance du 30 juin 2025.

Le Conseil Municipal adopte

Article 1. - Le conseil municipal décide de maintenir le nombre d'adjoints conformément à la délibération n°2022/01 du 08 février 2022.

Article 2. - Il est procédé à l'élection du 7^{ème} adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Article 3. - L'opération de vote a donné les résultats suivants :

A) Nombre de conseillers appelés à voter :	28
B) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	00
C) Nombre de conseillers ayant donné procuration :	05
D) Nombre de votants :	23
E) Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	28
F) Nombre de bulletins nuls et blancs :	02
G) Nombre de suffrage exprimés (e-f) :	26
H) Majorité absolue :	26

Prénom et NOM du candidat	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur Jérémie CHAINE	26

Monsieur Jérémie CHAINE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé(e) 7^{ème} adjoint au Maire.

Article 4. - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif ou à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5. - La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Le secrétaire de séance



Vahinetua TUAHU



Madame le Maire



Teura IRITI

Madame le Maire atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis à la Subdivision administrative des Iles du Vent

Le **- 4 JUL. 2025**

Et notifié à l'intéressé(e) ou publié

Le **- 4 JUL. 2025**

Note explicative de synthèse de la délibération n°2025/31 du 30 juin 2025

Portant élection du 7^{ème} adjoint au Maire

Suite à la vacance du poste du 7^{ème} adjoint au Maire, Madame le Maire propose à l'assemblée de pourvoir au poste par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Mais au préalable, il est nécessaire que le conseil municipal délibère sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération n°2022/01 du 08 février 2022 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 9.

Il est rappelé que l'élection du nouvel adjoint au Maire se fera au scrutin secret et à la majorité absolue conformément aux dispositions de l'article L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales.

Tel est l'objet du projet de délibération qui est soumis à l'approbation de notre conseil.